

Programme – 14 octobre 2023 aux Archives départementales du Nord

1323. Guerres et paix en Escaut 1 traité, 2 comtes... 13 villes aux sources de l'Europe Rencontre et regards croisés

9 h 30 : accueil

10 h : Introduction : Mireille Jean, directrice des Archives départementales du Nord et Peter van Druenen, président de la Société zélandaise des Arts et des Sciences (*Koninklijk Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*)

Hervé Passot, responsable du service des fonds, Archives départementales du Nord
Chancellerie, gardes des archives, copistes etc.

Comment est arrivé dans les collections des Archives départementales du Nord un document rédigé à Paris en 1322 ? Retour sur les vicissitudes des Trésor des chartes flamand et hennuyer, sur le contexte de production du document et sur sa conservation depuis 1322.

Olivier Canteaut, École nationale des chartes, et Valeria Van Camp, docteur de l'université de Gand

Entre France, Flandre et Hainaut : le parcours administratif du traité de Paris (1322-1323).

Les nombreuses traces documentaires du traité de Paris permettent de reconstituer les opérations complexes qui ont présidé à son élaboration. Établi une première fois en décembre 1322, le traité est de nouveau mis en forme en mars 1323 selon les usages de la chancellerie du roi de France. Il est alors diffusé en Flandre et en Hainaut : les deux chancelleries comtales en archivent chacune un original ; les villes en reçoivent des vidimus. À travers ce parcours, se dévoilent les pratiques administratives et diplomatiques du début du XIV^e s.

Ambre Vilain, maître de conférences à Nantes Université, docteure en Histoire de l'art médiéval
Représenter l'identité collective par l'architecture : les sceaux du Traité de Paris (1323).

« Et afin d'éviter toute guerre et tout conflit à l'avenir, nous avons demandé à nos bonnes villes de sceller également ce traité ».

Quels ont été les choix iconographiques réalisés par les villes présentes en 1323 pour leurs sceaux ? Qu'il s'agisse d'une composition héraldique ou d'une représentation architecturale, ces sceaux mettent toujours en image une identité collective derrière laquelle se jouent des rapports d'autorité.

Élodie Lecuppre-Desjardin, professeur des universités, Université de Lille, et Jean-Baptiste Santamaria, maître de conférences HDR, Université de Lille

La monarchie capétienne et le traité de Paris (1323) : de l'ambition pacificatrice à la maîtrise des frontières.

Négocié sous les auspices de la monarchie capétienne, le traité de Paris de 1323 porte la marque du pouvoir royal : héritier des ambitions pacificatrices et réformatrices de Saint Louis, ce document diplomatique est également le témoin des ambitions géopolitiques du roi Charles IV dans les Pays-Bas ainsi que d'un intérêt marqué pour l'enjeu de la frontière.

12 h 30 : PAUSE DEJEUNER

14 h : REPRISE

Arjan van Dixhoorn, professeur d'histoire, University College Roosevelt (Middelbourg) et Jurian Bazen, candidat doctoral relié à l'Université d'Utrecht

La Région de l'Escaut ; espace économique et zone d'échanges politiques et culturels : la Zélande et la Paix de Paris (XIIIe-XIVe siècles).

La Paix de Paris peut être considérée comme étant à l'origine de la fondation d'un nouveau comté à la frontière maritime des royaumes de la France et du Saint Empire Romain Germanique. Son territoire a intégré des terres venant du comté de la Hollande (avec Zierikzee comme capitale) et du comté de la Flandre (avec Middelbourg comme capitale). Ce nouveau comté a été conçu avec des éléments désintégréés des pouvoirs comtaux de la Hollande et de la Flandre, afin de former une entité nouvelle, celle de la Zélande. C'était en quelque sorte la conclusion géopolitique d'un développement politico-spatial zélandais à partir de la fin du XIIe jusqu'au début du XIIIe siècle.

Michel de Waha, professeur honoraire à l'Université Libre de Bruxelles, Académie Royale d'Archéologie de Belgique

Le Traité de Paris (1323), un document dont il fallut les *obscurites, solennites et doutes declarees, abregies et ostees* pour arriver au Traité de Cambrai (1333).

Le traité de Paris ne résout pas la dévolution des seigneuries de Flobecq et Lessines. La question était importante : le château de Flobecq verrouille le Hainaut face à une invasion flamande. En 1333, au Traité de Cambrai, les deux parties sortirent d'un demi-siècle d'impasse en créant le droit : le comte de Hainaut tint Flobecq et Lessines du comte de Flandre qui, par un hommage croisé équilibrant symboliquement la relation féodale entre les deux princes, tint Blaton et Feignies du comte de Hainaut.

Camille Paccou, doctorante en Histoire médiévale à l'Université de Lille (IRHiS) et l'Université de Gand (HPI)

Le traité de Paris (1323) : un partage équitable entre la Flandre et le Hainaut ? Observation d'un point de vue flamand.

Entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle, la discorde utérine entre le Hainaut et la Flandre est l'objet de nombre de conflits, alliances, traités. Outre la quête d'un partage de l'héritage de Marguerite de Constantinople, ces troubles remettent en cause certaines possessions ou allégeances, en l'occurrence la Zélande, qui témoigne d'une ancienne rivalité entre la Flandre, la Hollande et l'Empire. Possession flamande depuis le XIe siècle, le traité met un terme à plus de trois siècles de domination sur les îles méridionales. Plusieurs questions en découlent : est-ce une preuve d'une perte de puissance de la Flandre en 1323 pour une ascendance hennuyère sur le jeune Louis de Nevers ? Quelles conséquences sur les relations entre les deux puissants ?

Hérolf Pettiau, maître assistant à l'Université du Luxembourg

Les comtes de Luxembourg entre Flandre et Hainaut, entre liens familiaux et fonctions dans l'empire. Contribution à l'étude du contexte suprarégional du conflit autour de l'Escaut.

Les alliances matrimoniales contractées par les Luxembourg tant avec les Avesnes que les Dampierre à partir des années 1260, leur proximité avec les rois de France, l'évolution au début du 14^e siècle de leur statut dans l'empire et le développement de leur activité diplomatique internationale les menèrent à intervenir à différents niveaux dans plusieurs séquences de la rivalité entre les comtes de Flandre et ceux de Hainaut/Hollande. Nous analyserons les mentions de ces interventions afin de compléter la mise en perspective suprarégionale du conflit autour de l'Escaut.

17 H : CLOTURE